

LA PRÉSIDENTE :

525 On vous a bien compris tous les deux, je vous remercie. Nous allons terminer notre échange là-dessus et nous allons prendre quelques instants avant d'accueillir notre prochain groupe, qui est... Est-ce que je peux déjà l'annoncer? Oui? La Table des groupes de femmes de Montréal. Alors, dans quelques instants, elles seront là.

530 Alors, nous allons maintenant accueillir la Table des groupes de femmes de Montréal. Bonjour, je vais vous laisser vous présenter.

Mme LAURA CARLI, chargée de projet, Table des groupes de femmes de Montréal :

535 Oui, bon, je vous remercie. Ça va être juste moi ce matin. Ma collègue, Marie-Ève Desroches, est absente, malheureusement.

LA PRÉSIDENTE :

540 Juste vous, c'est donc madame Laura Carli?

Mme LAURA CARLI :

Oui.

545

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, madame Carli, nous n'avions rien à lire. Nous allons vous écouter très attentivement. Vous avez 10 minutes à partir de maintenant.

550

Mme LAURA CARLI :

555

Parfait, merci. Je vais d'ailleurs lire en partie ma présentation, parce que bon, je représente un regroupement régional de concertation. La table est un organisme, en fait, qui fait la promotion et la défense des droits des femmes dans une perspective féministe intersectionnelle. Elle intervient dans des sphères de la vie sociale, politique, économique et culturelle qui sont susceptibles

560

d'influencer les conditions de vie des Montréalaises.

En ce moment, on a une soixantaine de groupes communautaires de défense des droits. On est composé aussi par des centres de femmes, des maisons d'hébergement, des groupes communautaires et sociaux. Et je suis là, évidemment, en représentation de tous ces groupes qui

565

composent la Table des groupes de femmes.

Par rapport, en fait... On aimerait apporter notre opinion par rapport au document de positionnement de la Ville de Montréal et les pistes d'action qui sont proposées.

570

Pour débiter, j'aimerais dire, en fait que nous saluons l'initiative des différents paliers du gouvernement qui financent les organismes communautaires, qui font du travail de milieu ou du travail de rue. Pour nous, le travail de rue est essentiel pour soutenir les personnes en situation d'itinérance, comprendre leur parcours et les orienter, aussi, vers des ressources appropriées.

575

Les personnes en situation d'itinérance ont vécu des expériences très diverses qui ont conduit à la perte d'emploi et/ou de logement. Pour nos organismes. Il est donc crucial d'explorer avec elles, avec ces personnes, des solutions individualisées, sur mesure, qui s'attaqueront aux racines de leurs problèmes.

580

Après avoir pris connaissance du document de positionnement de la Ville, nous nous interrogeons sur l'investissement important dans des stratégies axées sur la cohabitation surtout, et, donc, qui ne priorisent pas la prévention ou l'accompagnement des personnes marginalisées, sans concertation préalable avec les organismes experts en la matière.

585 Nos organismes travaillent à assurer un continuum de services pour offrir des solutions durables aux personnes en situation d'itinérance. On sait bien que si l'itinérance ne disparaîtra pas complètement, il est évident que le nombre actuel de personnes en situation d'itinérance, dont 29 % sont des femmes, selon les dernières données qu'on a obtenues, cela résulte de causes structurelles, comme il était expliqué dans le préambule du document de la Ville.

590 Nous sommes convaincues que de bonnes stratégies urbaines naissent d'une réelle concertation entre la Ville et les organismes communautaires. Lorsque la Ville finance des stratégies déjà contestées par le milieu communautaire, comme le déplacement ou la répression des personnes au lieu de la prévention, il devient difficile de collaborer pour améliorer la cohabitation.

595 Nous sommes préoccupées par l'idée d'une présence, je cite, d'une présence de sécurité accrue, fin de la citation, dans l'espace public. Nos recherches et notre travail avec les organismes communautaires montrent qu'une présence accrue d'agents de police, de sécurité privée, des constables, ne renforce pas nécessairement le sentiment de sécurité. Celui-ci dépend du vécu de
600 chaque personne et de la façon dont les agents de police interagissent avec les personnes. De plus, une présence policière accrue dans l'espace public peut laisser entendre la présence d'un danger, aussi, même sans avoir vécu de traumatisme.

605 C'est dans un rapport que nous avons publié en 2023 et que nous pensons aussi vous transmettre après ma présentation : sur 500 femmes, plus de 300 exprimaient des sentiments négatifs et très négatifs envers les agents du SPVM et les constables de la Société de transport de Montréal.

610 Le document de la Ville – là, je reviens à ce document – mentionne, et je cite : des personnes vulnérables peuvent avoir besoin d'aide dans l'espace public, mais elles ne fréquentent pas nécessairement les ressources offertes, telles que les services de santé ou les organismes œuvrant en itinérance. Fin de la citation.

615 Il est vrai que les ressources actuelles ne répondent pas aux besoins de toutes les personnes en situation d'itinérance. Il faudrait élargir le nombre de ressources, mais aussi leur

diversité pour s'assurer de répondre aux besoins de tout le monde, par exemple des ressources en haut seuil d'inclusion pour les couples, pour les femmes, plus inclusives, mais aussi des personnes trans, de la diversité sexuelle et des genres, pour les jeunes. C'est pour cette raison que le financement, pour nous, le financement des organismes communautaires, est essentiel.

620

De plus, je dirais que nos observations indiquent que les personnes les plus vulnérables ont parfois été victimes de violences de la part des agents de police, ce qui a conduit, dans certains cas, à leur judiciarisation. Il est donc envisageable que ces personnes n'oseront pas solliciter l'aide des agents, même en cas de danger.

625

C'est dans un rapport qui a été publié en 2021 sur la judiciarisation de l'itinérance à Montréal, publié par l'Observatoire des profilages, coordonné par madame Bellot. Je cite : sur les 25 années étudiées entre 2004 et 2019, plus de 115 000 constats d'infraction ont été émis à des personnes en situation d'itinérance à Montréal, dont 48 755 en vertu des règlements municipaux et 65 862 en vertu des règlements de la Société de transport de Montréal. Fin de la citation.

630

En raison des données qui ont été utilisées pour faire ce rapport, comme le lieu de résidence et la saison où les événements se sont produits, ce même rapport nous a permis de voir à quel point les personnes en situation d'itinérance sont ciblées par les agents du SPVM et les constables de la STM de manière disproportionnée.

635

Je vais citer encore le rapport. Dès lors, on constate une augmentation importante des pratiques discriminatoires de profilage social au cours des dernières années. Les personnes en situation d'itinérance sont victimes de profilage social à un point tel qu'elles sont visées par environ 40 % des constats d'infraction émis. Fin de la citation.

640

Et je fais référence à un rapport qui, comme je dis, présente des données jusqu'à 2019. On sait qu'après la pandémie, la situation s'est empirée, et qu'en plus on a vraiment une augmentation considérable des personnes en situation d'itinérance.

645

Donc j'aimerais finaliser avec la question que nous nous posons. Nous nous demandons si les personnes les plus vulnérables ne se serviront pas de cette, et je cite encore, présence de sécurité accrue dans l'espace public. Pour quelle population déployez-vous cette sécurité? Pourquoi? Pour quelle population la Ville déploie cette sécurité accrue? Merci.

650

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Est-ce que Judy, vous voulez y aller d'abord?

655

Mme JUDY GOLD :

Oui, merci beaucoup. Oui, j'ai plusieurs questions. D'abord, est-ce que j'ai bien compris que vous avez dit que la Ville finance la répression, je pense? Si oui, est-ce que vous faites référence aux escouades mixtes puis à l'escouade comme EMMIS?

660

Mme LAURA CARLI :

Enfin, je fais référence aussi au déploiement des agents de sécurité dans l'espace public, des agents du SPVM dans l'espace public. Premièrement, je dirais au niveau de cette présence policière, oui, c'est pour nous, c'est une mesure qui est répressive. Et dans le cas d'EMMIS, on s'est prononcées aussi plusieurs fois lors des commissions de la sécurité publique pour exprimer que ce n'est pas la seule solution.

665

Il y a vraiment plusieurs aspects aussi à tenir en compte quand on analyse cette stratégie. On sait que les agents, selon ce que nous, on a pu entendre, en fait, de nos organismes. Les intervenants d'EMMIS ne font pas vraiment de l'intervention. Dans plusieurs cas, ils vont déplacer les personnes, parfois vont référer, mais ils ne font pas une réelle intervention comme les travailleurs de rue font.

670

Donc c'est pour ça aussi qu'on est moins à l'aise avec un déploiement. Et ça, on l'a déjà mentionné dans d'autres occasions à la Ville de Montréal. On pense que... Il y a d'autres

675

organismes qui réalisent un travail excellent, mais maintenant il y a beaucoup d'énergie qui est concentrée au niveau de l'équipe EMMIS.

680 Mais au niveau de la répression, je parlais aussi... Je faisais référence à la présence des agents de police dans l'espace public, dans les parcs par exemple.

LA PRÉSIDENTE :

685 Veux-tu compléter?

Mme JUDY GOLD :

690 Le SPVM nous a fait part qu'ils ont changé d'approche et qu'il y a moins de judiciarisation. Si je comprends bien, ce n'est pas ça que vous observez sur le terrain?

Mme LAURA CARLI :

695 Non, ce n'est pas ça qu'on a observé, et justement, ce qui existe aussi, c'est du profil, ce qu'on appelle du profilage social, du profilage racial. Donc, même le SPVM a commandé l'élaboration de deux rapports, puis les deux rapports ont donné, en fait, les mêmes résultats : les personnes les plus ciblées par les agents sont les personnes noires, et, par exemple, les femmes aussi, les femmes autochtones en situation d'itinérance sont sept fois plus ciblées que les femmes blanches.

700 Puis, justement, à la dernière présentation du rapport en décembre dernier, où on voulait avoir un dialogue avec monsieur Dagher pour mettre fin aux interpellations policières dans la rue, il était absent, donc vraiment... C'est ça, c'est la seule recommandation que les chercheurs avaient faite, puis elle n'a pas été mise en place.

705

LA PRÉSIDENTE :

710 Et je comprends que votre réponse, c'est : ce n'est pas ce que nous voyons dans la rue, auprès des femmes à qui nous offrons nos services. Il y a une augmentation de la juridi...

Mme LAURA CARLI :

715 Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

720 ... j'ai toujours de la difficulté...

Mme LAURA CARLI :

Mais ce n'est pas juste ça...

725 **LA PRÉSIDENTE :**

...de la judiciarisation.

Mme LAURA CARLI :

730 Oui, je comprends. Pour moi aussi, c'est un mot difficile, judiciarisation. Mais ce n'est pas uniquement... C'est aussi... En fait, ce qui nous a surpris du document de positionnement, c'est de dire qu'une des pistes de solutions, c'est plus de présence, plus de sécurité, mais ce n'est pas vrai que les personnes se sentent plus en sécurité avec le déploiement de plus d'agents dans l'espace public. C'est ça que nous, nous avons obtenu, en fait, comme réponse, quand on a consulté les femmes.

735

740 Les femmes sont... en fait, ne se sentent pas en sécurité avec plus de présence policière. Et ce ne sont pas juste les personnes racisées, des femmes blanches aussi nous ont exprimé la même chose. Donc pourquoi mettre autant d'énergie? Pourquoi proposer cette piste de solutions? Nous croyons, en fait, qu'il faut mettre plus d'efforts et réfléchir plus aux causes et aller plus vers la prévention que la répression.

745 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, Denis Leclerc?

M. DENIS LECLERC :

750 Votre toute dernière remarque va un petit peu dans la direction de la question que je vais vous poser, mais je vais quand même aller un peu plus loin. Évidemment, vous soulignez les enjeux du profilage, très bien, puis les enjeux de sécurité ou d'insécurité pour les personnes vulnérables, et que les orientations de la Ville en lien avec la sécurité, bien, peuvent justement créer du profilage ou peuvent créer de l'insécurité chez ces personnes vulnérables.

755 Maintenant, l'enjeu de la sécurité est souvent un de ceux qu'on a entendus, puis qu'on entend sur la place publique, en lien avec les préoccupations des résidents de façon générale, reliées à la situation d'itinérance à Montréal.

760 Quelle est pour vous la manière, si l'augmentation de la présence policière n'est pas la bonne stratégie, quelle est la manière, un petit peu, pour répondre aux préoccupations soulevées par notamment des résidents, des familles, tout ça, par rapport à l'itinérance, si...

765 Je vais juste compléter. Quand vous dites que la Ville s'oriente en réponse à augmenter la sécurité. Vous considérez que la présence policière n'est pas la bonne manière d'augmenter ce sentiment de sécurité. Quelle serait la bonne façon de le faire?

Mme LAURA CARLI :

770

Oui, dans ma présentation, j'ai évoqué certaines solutions, et je comme je viens de dire, nous croyons plus à un travail qui est de prévention. En fait, je pense qu'on vit actuellement quelque chose qu'on n'a jamais vécu avant, en fait. Le nombre de personnes en situation d'itinérance en ce moment à Montréal est très parlant. Donc, il faut s'attaquer aux causes structurelles.

775

C'est pour ça que dans ma question aussi, quand on dit qu'on déploie plus de sécurité dans l'espace public, ma question, c'est pour qui, en fait? Pour quelle population? Parce que ce n'est pas vrai pour que cette sécurité va être mise pour les personnes les plus vulnérables. Peut-être que cette sécurité va répondre, comme vous le dites, va donner peut-être un sentiment de sécurité à certaines personnes, mais la Ville ne peut pas juste mettre en place une initiative qui va juste bénéficier à une partie de la population.

780

Et malgré ça, j'ai des doutes, selon les travaux qu'on a faits, que cette présence, vraiment, offre un sentiment de sécurité. Plus de présence, des fois, peut vouloir dire plus de présence de sécurité, d'agents par exemple, dans la rue, peut vouloir dire qu'il y a un danger aussi. Donc la perception va aussi être altérée par ça.

785

Nous, en fait, nos organismes, ce qu'ils nous disent, c'est : on a besoin de plus de ressources pour répondre à la situation actuelle. Avoir une diversité, aussi. On sait qu'il y a des ressources de première ligne, il y a d'autres ressources qui aident les personnes aussi à sortir de la rue de manière définitive, en fait. On les a vues pendant les derniers hivers, la navette qui se déplaçait d'une ressource à l'autre n'arrivait même pas à amener les personnes à passer la nuit dans une ressource, parce qu'il y en avait tellement de personnes dans la rue et pas assez de place pour les accueillir. Mais ça, c'est une solution d'urgence.

790

795

En fait, ce que nos organismes demandent, c'est qu'il y ait une continuité, qu'il y ait une diversité des ressources qui sont disponibles pour que les personnes puissent sortir de la rue, puissent avoir une résidence, un logement à long terme. Que ça ne soit pas une solution juste d'urgence.

800 Évidemment, on a toujours besoin de ça, des ressources d'urgence, mais on a besoin d'une
continuité. On a besoin aussi des ressources... En ce moment, on sait qu'il y a des ressources qui
offrent... Les intervenants, des fois, doivent offrir un soutien, faire une intervention qui va au-delà
de leurs compétences, avec des personnes qui ont des enjeux de santé, par exemple.

805 Je ne parle pas uniquement des enjeux de santé mentale. On sait qu'il y a un vieillissement
de la population en situation d'itinérance, et les intervenants et intervenantes se trouvent face à des
situations pour lesquelles ils ne sont pas formés. Ils ne sont pas des infirmières ni des médecins
pour pouvoir vraiment agir dans ce type de situation.

810 Donc ça, on a besoin, évidemment, de plus de ressources financières pour développer
plusieurs ressources communautaires, et ces ressources doivent être variées et répondre à toutes
les problématiques qu'on observe.

815 Comme je disais aussi qu'ils soient plus inclusifs. Des fois, on a des personnes... Un couple
peut se trouver en situation d'itinérance. Une personne âgée, une personne de la diversité sexuelle
et des genres ne trouvera peut-être pas la bonne ressource pour sa situation, donc ça nécessite
une diversité, et c'est là où il faut mettre l'énergie, aussi.

LA PRÉSIDENTE :

820 Je pense qu'on a bien entendu votre propos, madame Carli, au nom de la Table des
groupes de femmes de Montréal. Je vous remercie d'avoir pris le temps de nous parler aujourd'hui,
et tout sera transcrit, donc on relira très bien ce que vous nous avez déposé aujourd'hui.

825 **Mme LAURA CARLI :**

Merci.

830

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Au revoir. Alors nous allons prendre quelques instants avant notre prochaine intervention.

835

Nous allons maintenant accueillir les représentants de la table de concertation en itinérance du quartier Ahuntsic-Cartierville.

M. JÉRÔME ALBAN, organisateur communautaire, CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal :

840

Oui, bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

845

Oui, bonjour. Alors je vais vous laisser vous présenter tous les deux.

M. JÉRÔME ALBAN :

850

Parfait. Donc, comme vous l'avez très bien dit en préambule, nous, on est mandatés par la Table de concertation en itinérance d'Ahuntsic-Cartierville, donc, Frédéric et moi-même, pour vous parler de conditions gagnantes pour l'implantation de services qui seraient destinés à des personnes en situation d'itinérance, principalement dans l'arrondissement où nous sommes, qui fait suite et qui découle d'un projet avorté d'implantation d'un service d'hébergement d'urgence.

855

Donc, moi, je travaille... Je suis organisateur communautaire, je suis pour le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, puis je vais laisser la parole à mon collègue Frédéric qui va enchaîner la présentation, les premières diapositives. Merci.

860